

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018

## PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 6 décembre 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h25) et Julia WILMET.

**Absents avec excuse :** Samuel CATELAND donne pouvoir à Marcel DUMAS  
Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET  
Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE  
Jérôme RACINE

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

- **Décision modificative n°5**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une décision modificative (DM) pour réajuster les crédits en lien avec toutes les écritures de fin d'année à réaliser.

Elle précise qu'il s'agit de régulariser 2 dossiers : l'imputation des paiements des travaux vestiaires foot de 2015 et la réalisation des écritures complètes suite à une vente à l'euro symbolique.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n°5.

- **Attribution d'une indemnité au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver l'attribution d'une indemnité à M. Guedon pour l'année 2018.

Aucun état liquidatif n'a été transmis à la commune. Le Conseil Municipal a un pouvoir discrétionnaire quant au montant attribué.

Cette présentation n'appelle pas de remarque et M. le Maire propose un débat quant à l'attribution ou non de cette indemnité à M. Guedon.

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une indemnité de 200 euros pour l'année 2018.

- **Autorisation de l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Mme VALADE expose que, conformément à l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement début 2019 jusqu'au vote du Budget Primitif 2019.

- **Projet 4 L Trophy – subvention exceptionnelle à l'association des étudiants du lycée horticole de Dardilly**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'association des étudiants du lycée horticole de Dardilly dans le cadre du projet 4 L Trophy (plus grand raid étudiant d'Europe).

Cette subvention ne sera versée que si le projet se réalise.

Cette présentation n'appelle pas de remarque et M. le Maire propose un débat quant à l'attribution ou non de cette subvention exceptionnelle.

Globalement, les élus sont favorables au versement de cette subvention car il s'agit d'un projet à but humanitaire ; mais plusieurs soulignent le « risque », en cas de réponse positive, de voir arriver d'autres demandes de ce type : si tel était le cas à l'avenir, les élus seront vigilants.

#### **[Arrivée de Mme PERRET à 20h25]**

Après débat, le Conseil Municipal approuve par 2 voix contre et 14 voix pour le versement de cette subvention exceptionnelle de 150 euros dans le cadre du projet 4 L Trophy.

- **Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2019**

Mme VALADE expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2019.

En effet, pour information, le montant maximum qui peut être alloué dans le cadre de cette enveloppe est de 7 000 euros, uniquement pour des projets de travaux (les achats de matériels divers ne sont plus éligibles).

M. MATRAS précise que la demande de subvention pourrait inclure plusieurs projets : la réfection des façades du meublé touristique et des fenêtres de la Bodega, la réfection complète des volets de la mairie, les stores occultants à la salle ERA et les sols de l'école publique.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention à effectuer auprès du Département de la Loire.

- **Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre des amendes de police 2019**

Mme VALADE explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire au titre des amendes de police 2019.

Il s'agit d'obtenir un financement à hauteur de 30 % pour des investissements de mise en sécurité.

M. le Maire ajoute que le marquage du parking rue des Vignes au-dessus de la salle ERA pour faire de la prévention routière à destination des 2 écoles pourrait être un projet éligible si la commune a les éléments pour monter un dossier complet.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention à effectuer auprès du Département de la Loire.

- **Demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2019**

M. le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour, ce que les élus acceptent à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre du programme voirie 2019.

En effet, il s'agit d'obtenir une subvention au taux communal de 30 % pour les travaux sur la voirie communale.

M. DUCROS précise que le programme voirie 2019 est en cours de réflexion par la commission voirie et que le budget nécessaire pour ces travaux devrait s'élever autour de 90 000 euros HT.

Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de subvention à effectuer auprès du Département de la Loire.

- **Allongement de la dette de Cité Nouvelle – prolongation de la garantie d'emprunt de la commune**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une prolongation de l'emprunt de Cité Nouvelle pour lequel la commune est garant.

En effet, Cité Nouvelle a réaménagé son emprunt pour pouvoir se dégager de la trésorerie pour répondre aux obligations de réalisation de logements sociaux. La dette est allongée de 10 ans et le montant des échéances annuelles est donc diminué.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette prolongation de la garantie d'emprunt de la commune à l'égard de la dette de Cité Nouvelle.

- **Convention 2019 / 2022 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL (dossiers de retraite) par le Centre de Gestion de la Loire pour les années 2019 à 2022.

C'est un service optionnel proposé par le Centre de Gestion qui en fixe les tarifs selon la nature du dossier qui lui est soumis (les tarifs sont mentionnés dans la convention), service auquel la commune est déjà adhérente et il s'agit donc d'un renouvellement.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention 2019 / 2022 avec le Centre de Gestion de la Loire.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – modification du tableau des effectifs**

M. le Maire expose que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal est appelé à approuver la création d'un emploi permanent et donc à modifier le tableau des effectifs de la commune en ce sens.

Il s'agit de nommer un agent sur le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à la réussite d'un concours et donc de supprimer le poste sur son grade actuel (adjoint administratif territorial).

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs.

- **Ouverture des commerces le dimanche – année 2019**

M. le Maire explique que, suite à la loi Macron du 6 août 2015, la réglementation des ouvertures des commerces le dimanche a évolué. Depuis 2016, la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante, donc avant le 31 décembre 2018 pour l'année 2019. Cette décision est prise par arrêté du Maire après avis du Conseil Municipal et, quand le nombre de ces dimanches excède 5, après avis conforme de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération (article L 3132-26 du Code du Travail). Or, le Conseil Communautaire de Roannais Agglomération s'est prononcé le 27 novembre dernier en faveur de l'ouverture :

\* des commerces de détail non alimentaires 7 dimanches sur l'année 2019 : 13 janvier 2019, 30 juin 2019, 8 septembre 2019, 8 décembre 2019, 15 décembre 2019, 22 décembre 2019 et 29 décembre 2019

\* des commerces automobiles 5 dimanches sur l'année 2019 : 20 janvier 2019, 17 mars 2019, 16 juin 2019, 15 septembre 2019 et 13 octobre 2019

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer en conformité avec toutes ces dates.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ouverture des commerces de détail non alimentaires et des commerces automobiles en conformité avec les dates proposées ci-dessus.

- **Mise à disposition des matériels de fêtes et cérémonies – actualisation du règlement de Roannais Agglomération**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver le règlement actualisé par Roannais Agglomération pour son dispositif de mise à disposition des matériels de fêtes et cérémonies, dispositif auquel la commune est déjà adhérente. Le nouveau règlement prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce règlement mis à jour par Roannais Agglomération.

- **Convention 2019 / 2021 de mise à disposition de services à Roannais Agglomération pour l'entretien des points d'apport volontaire**

M. le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de mise à disposition de services avec la communauté d'agglomération Roannais Agglomération concernant l'entretien des points d'apport volontaire (PAV) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En effet, il s'agit d'acter que les services techniques de la commune de Perreux sont mis à disposition du service déchets ménagers de la communauté d'agglomération pour entretenir les PAV (nettoyage des déchets au sol aux abords des PAV, évacuation des déchets recyclables et non recyclables ...).

La durée de la convention est prévue du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention 2019 / 2021 avec Roannais Agglomération.

- **Convention de location Patet – Favre / commune de Perreux**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à approuver une convention de location avec M. Patet et Mme Favre suite à l'achat par la commune de la maison Favre (signature de l'acte prévue le 13 décembre 2018).

En effet, il s'agit de permettre aux locataires en place de rester dans les lieux tant que la commune n'a pas un projet défini quant au devenir de ce bâtiment.

Cette présentation n'appelle pas de remarque.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention de location à intervenir avec M. Favre et Mme Patet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Concert pédagogique 6 juillet 2019 salle ERA

M. LAREURE transmet cette information pour l'agenda des élus. Ce concert sera organisé par le Conservatoire et les Musicales de Vence. L'entrée sera gratuite. A noter la participation des écoles.

- Repas Chervé 4 avril 2019

M. LAREURE évoque également ce repas prévu au printemps prochain et dont le thème sera l'Inde.

- Médaille de la commune pour les porte-drapeaux et le Président de la FNACA pour le 19 mars

M. le Maire avait proposé cette idée lors du dernier Bureau Municipal. L'ensemble des élus valide cette suggestion. La médaille de la commune sera donc remise aux porte-drapeaux et au Président de la FNACA lors de la commémoration du 19 mars 2019.

- Recrutement personnel ménage

Mme STALARS suit désormais cette thématique du ménage. Suite à la fin d'un CDD et à la réalisation de la nouvelle salle des fêtes (comprenant également l'espace jeunesse : cantine ...), une nouvelle organisation a été décidée quant à l'entretien de tous les bâtiments communaux. Il est donc apparu opportun de recruter un agent sur un temps complet (35 heures annualisées), et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- Alarme bâtiments communaux

M. PLACE fait le point sur ce dossier qui a déjà été discuté en Bureau Municipal. Il est proposé de poursuivre avec le prestataire Activeille suite à comparaison avec un autre devis plus cher. Au foot, l'installation aura lieu le 18 décembre 2018 et, à la salle des sports, l'installation sera filaire.

- Intervention de M. le Maire

M. le Maire aborde différents dossiers en cours.

Tout d'abord, une convention va être signée avec le lycée Chervé pour l'entretien du stade de foot (analyses, diagnostic et propositions).

Ensuite, il présente le projet Perreux à 360 degrés. Un prestataire roannais propose de faire des vues de la commune pour insertion sur le site Internet, sur la page Facebook ... pour permettre des visites virtuelles. Cela pourrait notamment être envisagé pour la salle des fêtes, le meublé touristique, le marché de producteurs, .... avec même l'ajout de liens pour être basculé directement vers d'autres sites. La prestation a un coût de base de 400 euros et ensuite, pour ajouter 5 points de vue, c'est un pack à 300 euros. M. le Maire soumet cette idée à la réflexion de tous, en lien avec l'évolution du site Internet de la commune qui sera un projet pour 2019.

Enfin, il rappelle la plantation de la haie cynégétique prévue pour le samedi 8 décembre 2018 à partir de 14h en collaboration avec la Fédération de Chasse et le Conseil Municipal des Jeunes.

- Intervention de M. MATRAS

Il revient simplement sur les locations de la salle ERA : cette nouvelle salle est très sollicitée, avec même une demande pour 2020 !

- Intervention de Mme VALADE

Concernant le Tour du Pays Roannais 2019, elle a interrogé les associations de Perreux. Plusieurs

sont disposées à fournir un soutien en termes de moyens humains et CAP propose, quant à elle, une aide financière de 2 500 euros.

- Intervention de M. LAREURE

S'agissant du fleurissement, il souhaite réunir à nouveau la commission fleurissement dès que possible pour réfléchir sur les projets à mettre en place, sur ce qui pourrait être optimisé ... Néanmoins, pour 2019, les commandes doivent être passées rapidement. Donc, il est probable que la commande soit similaire aux années précédentes, avec une réflexion à mener sur l'année 2019. Il ajoute simplement que le Téléthon s'est très bien passé, avec 220 repas servis.

### **RAPPEL DE DATES**

- Vœux du Maire : vendredi 18 janvier 2019 à 19h à la salle ERA
- Prochain Conseil Municipal : jeudi 31 janvier 2019 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.